

Rapport de la CoFin sur le préavis N° 09-2021 concernant l'extension du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie aux chemins du Crêt-de-la-Palud, des Planches et des Aveneyres

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission des Finances s'est réunie le lundi 12 avril 2021 à 19h30. Etaient présents : Messieurs Stéphane Jaquet, Pascal Vienet, Cédric Tercier et Alain Vionnet Président-rapporteur. Se sont excusés : Madame Anne Weill-Lévy, Messieurs Roland Rapin et Marc Châtelain. Monsieur Alain Bovay Syndic responsable des finances a participé à notre séance ainsi que Monsieur Stéphane Roulet Chef de service. Nous sommes reconnaissants pour leur présence ainsi que pour leurs explications claires et précises.

### **Objet du préavis**

La municipalité nous demande un crédit de CHF 216'000.00 pour financer les travaux de distribution d'eau potable et de défense incendie aux chemins du Crêt-de-la-Palud, des Planches et des Aveneyres.

### **Préambule**

Cette extension du réseau de distribution d'eau potable est nécessaire au vu des nouvelles constructions de villas au chemin du Crêt-de-la-Palud. La création de bornes hydrantes pour le service de défense incendie dans ce secteur conformément aux propositions du plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) et ainsi de réaliser le bouclage du réseau entre le chemin précité et celui des Planches et des Aveneyres.

### **Aspects financiers**

Conformément à la loi sur les marchés publics, le mandat d'ingénieur a été attribué selon la procédure de << gré à gré >> au bureau Herter et Wiesmann SA à La Tour-de-Peilz.

La subvention cantonale ECA estimée pour l'amélioration du réseau incendie se chiffre à CHF 30'000.00 (non pris en compte dans le préavis). Concernant l'eau potable la TVA peut être récupérée.

Au vu des travaux effectués la commune récupère le montant des taxes de raccordements qui s'évaluent entre 15'000.00 et 20'000.00 CHF, ainsi que la taxe annuelle d'eau d'environ CHF 400.00 par habitation.

### **Financement**

Plafond voté CHF 95'000'000.00  
Dette brute à la date du présent préavis CHF 63'425'000.00

### **Amortissement**

L'amortissement de cet investissement est prévu sur une durée de 30 ans.

### **Coûts annuels**

(Hors subvention ECA - sans TVA)

Intérêts lissés 1.5%	CHF 1'500.00
Amortissement	CHF 6'700.00
<b>Total</b>	<b>CHF 8'200.00</b>

### Conclusions

Au vu de ce qui précède et après délibérations, à l'unanimité des membres présents, les membres de la CoFin proposent au Conseil communal, sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, d'approuver les conclusions du préavis N°09-2021, à savoir :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et
- à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de CHF 216'000.00 ;
- Encaisser la subvention ECA ;
  - › Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir sur une durée de 30 ans au maximum.

Pour la CoFin :

Le président-rapporteur :



Alain Vionnet

Un membre



Pascal Vienet